

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX**

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 658-2026

**RÈGLEMENT NUMÉRO 658-2026 RÉGISSANT L'OCCUPATION
ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 07 avril 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 658-2026 régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Ville, situé au 132 route 132 O, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30, et le vendredi de 8h00 à 12 h00.

Donné à Percé, ce vingt-cinquième jour du mois de mai deux mille vingt-six.

Claude Panneton
Directeur général par intérim et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Panneton, Directeur général par intérim et greffier par intérim de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 25 mai 2026, entre 08 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 avril 2026.

Claude Panneton
Directeur général par intérim et greffier par intérim